



Quimper le 17/10/2017

Chers parents,

Pour cette année scolaire encore, chaque établissement est tenu de renforcer la sécurité et de maintenir en place un plan de gestion de crise. Suite aux attentats, sans céder cependant à la psychose, la société française doit se préparer à se protéger. Les consignes insistent sur les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'événement. Une bonne organisation préalable, de même qu'une réaction adaptée de tous, peuvent permettre de mieux se protéger.

L'accueil du matin se fait en classe pour tous les élèves de la maternelle au primaire à partir de 8h35. Les enfants qui sont en garderie sont dirigés vers leur classe par le personnel de l'école.

Les portails sont fermés à clé à partir de 8h50. L'ouverture sur temps de classe ne se fera que sur autorisation et demande spécifique.

Il faut noter que nous avons l'obligation, durant l'année scolaire, au même titre que les évacuations incendie, de réaliser des exercices de mise à l'abri au sein de l'établissement. Un premier exercice de ce type est réalisé le mardi 17 octobre. Pour ce faire, nous avons mis en place des signaux d'alerte distincts pour le risque incendie et la mise à l'abri.

Avant son organisation, les professeurs évoquent cet exercice de manière adaptée au niveau des élèves, surtout pour dédramatiser la situation, mais également pour qu'il soit réalisé avec sérieux.

Voici les principales consignes données à cette occasion :

- Au signal, le professeur précise qu'il s'agit d'un exercice de mise à l'abri.
- Le professeur arrête toute activité scolaire et reste dans la salle.
- Il verrouille la porte dans la mesure du possible ou place des éléments encombrants devant la porte.
- Les élèves s'allongent ou se recroquevillent sous les tables.
- Le professeur ferme rideaux et fenêtres, éteint la lumière.
- Il demande le silence absolu et met les téléphones en silencieux.
- Tous attendent en silence d'éventuelles consignes d'évacuation
- Fin de l'exercice annoncée par un signal distinct.

Il est important que ces mesures soient respectées et exécutées rapidement dans le calme. Les consignes sont transmises de manière adaptée à chaque niveau de classe (sous forme de jeu pour les plus jeunes).

Quant à vous, parents, **en cas d'alerte**, je vous invite à respecter cette première consigne :

Ne venez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques. Attendez les directives de la préfecture qui vous indiquera où le récupérer.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre compréhension.

Cordialement

Nathalie Le Pouleuf